



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

**Dassault
Aviation**

Pour Garantir votre Participation et votre Intéressement, Votez CFDT

En septembre 2012, la Direction Générale a pris le risque de dénoncer les accords de participation et d'intéressement au prétexte de l'augmentation du forfait social.

Conséquences : pour 2013 et les années suivantes, les accords de participation et d'intéressement n'existent plus :

- **La participation se calculait sur le minimum légal :**
 - **Soit 0 € pour de participation 2015, 2016 et 2017**
 - **De 2013 à 2018, votre participation aurait été divisée par 12 par rapport à celle que vous avez perçue,**
- **Et l'intéressement n'existe tout simplement plus !!**

Pourquoi ? La loi impose la signature d'un accord dérogatoire entre syndicats et employeur pour dépasser le calcul légal.

En l'absence d'accord dérogatoire, c'est le régime d'autorité qui s'applique avec la participation au minimum légal, un blocage de 8 ans au lieu de 5 ans.

Pour l'intéressement, c'est plus simple : s'il n'y a pas d'accord d'intéressement, il n'y a pas d'intéressement.

Les enjeux, vos enjeux sont énormes !!!

Pour cela, la CFDT s'est totalement investie dans la négociation (2012 à 2013) et réussi à faire prendre en charge une partie du Forfait social par la DG en continuant de percevoir des niveaux de Participation et d'Intéressement parmi les plus élevés de France.

Après consultation de ses adhérents et un avis favorable à la signature des accords participation et intéressement, la CFDT a donc signé ces accords le 13 juin 2013.

De façon responsable et pragmatique la CFDT marquait alors sa **volonté de ne pas se retrouver au minimum légal pour la Participation et à 0 € pour l'Intéressement** tout en garantissant un très haut niveau de redistribution de la richesse créée par les salariés.



**ÉLECTIONS
DES REPRÉSENTANTS
DU PERSONNEL**

De combien parle-t-on ?

La CFDT a signé les accords Participation/Intéressement de 2013 à 2018.

Soit, de 2013 à 2018, une enveloppe de + 584 millions d'€ en 6 ans.

Ex : pour un salarié au coef. 240 filière fabrication = 39 000 € perçus.

Sans la signature CFDT, c'était à peine 2 250 €.

La CFDT a signé les accords Participation/Intéressement 2019 à 2021.

Soit une espérance de gains pour les salariés de 400 millions d'€ ; avec, pour 2019 et 2020, des montants supérieurs à ceux de 2018.

Et, sans la CFDT ?

La réponse est simple : retour au minimum légal ! (proche ou = à 0 €)

Pourquoi ? :

- Parce que la CGC, malgré sa représentativité, ne peut pas signer pour tout le Personnel (elle ne représente qu'une partie des cadres),
- Parce que la CGT, même si elle était représentative, refuse de s'engager et de signer ; elle n'a pas signé les accords 2019-2020-2021,
- Parce que la CFTC, FO, UNSA n'existent que sur un ou peu d'établissements et sont très éloignés de la représentativité,

Or, la CFDT est le seul syndicat représentatif Dassault Aviation, cadres et non cadres, en volonté et en capacité de signer les accords de participation et d'intéressement. La loi impose qu'au minimum, un syndicat représentatif de toutes les catégories de personne les signe pour qu'ils existent. Sans la CFDT, ces accords actuels n'existeraient donc pas.

Parlons AVENIR : seule la signature CFDT pourra vous permettre de ne pas retrouver le minimum légal, un blocage de 8 ans et aucun Intéressement. Dire le contraire est un mensonge ou une malhonnêteté. Le croire, c'est s'exposer à de graves désillusions.

Votre Participation/Intéressement après 2021 dépend directement de la représentativité de la CFDT.

Votre bulletin de vote vaut beaucoup d'argent ! Pour bénéficier à nouveau de la Participation/Intéressement, Votez CFDT aux élections CSE.

Du 20 mai au 28 mai prochain lors des élections CSE, par votre vote, vous choisirez l'organisation syndicale qui vous représentera dans ces futures négociations et vous lui donnerez la capacité d'engager sa signature sur les accords de participation et intéressement mais aussi sur bien d'autres.

Du 20 au 28 mai
Votez CFDT